



Table des matières

Navigateur	1
Mon profil	1
Mes dossiers	2
Mes comptes	3
À noter	4

Navigateur

Avec quel navigateur puis-je utiliser Mon compte DEFi ?

Il est conseillé d'utiliser un navigateur récent et à jour :

- Internet Explorer 11 (néanmoins ce navigateur va disparaître dans quelques années)
- Edge (successeur d'Internet Explorer sur Windows 10)
- Chrome
- Safari pour MacOS

Il existe des problèmes de compatibilité avec certains navigateurs :

- Firefox
- Safari pour Windows

Mon profil

Comment être notifié des modifications de dossiers ?



Dans votre profil, allez dans l'onglet « Mes notifications ». Ici vous pouvez paramétrer les notifications (informations disponibles dans Mon compte DEFi) et les alertes (informations envoyées à votre adresse email sur les notifications non lues).



Questions fréquentes

Qu'est-ce que l'établissement préféré ?

L'établissement préféré est l'établissement qui permet de déterminer l'accès à certains services.

Il détermine l'accès à la subrogation de paiement ou aux dispositifs « Plan » dans la saisie des dossiers.

Il détermine aussi l'affiche du bandeau de l'offre de service, en haut de toutes les pages de Mon compte DEFi.

Comment modifier cet établissement préféré ?

Dans votre profil, allez dans l'onglet « Mes informations ». Ici vous pouvez modifier votre établissement préféré.

À quel établissement j'ai accès ?

Dans votre profil, allez dans l'onglet « Mes établissements ». Ici vous trouverez la liste des établissements auxquels vous accédez.

L'établissement surligné en bleu est votre établissement préféré.

Les établissements barrés, sont des établissements qui sont fermés.

Quels accès ais-je sur les établissements ?

Pour connaître les habilitations que l'on possède sur un établissement, il faut être dans l'onglet « Mes établissements » puis il faut cliquer le pictogramme suivant :



Dans cette page, l'on voit les habilitations que l'on possède sur l'établissement ainsi que la liste des gestionnaires de cet établissement.

Mes dossiers

Je ne trouve pas le dispositif « Plan » dans la liste des dispositifs. Pourquoi ?

Pour accéder au dispositif « Plan » il faut avoir contracté l'offre de service DEFi Performance ou être une entreprise de moins de 11 salariés.

Si vous devriez avoir ce dispositif dans vos choix et que celui-ci est absent de la liste, vérifiez votre établissement préféré dans votre profil (Cf. plus haut). Si le problème persiste contactez votre conseiller formation.



Questions fréquentes

Je ne trouve pas mon organisme de formation. Que faire ?

Avez-vous bien cherché ? La meilleure recherche consiste à saisir le numéro de SIRET ou de déclaration d'activité de l'organisme de formation dans le champ de recherche.

Si il est absent de notre référentiel, vous pouvez le créer en cliquant sur « Ajouter un organisme »

Quand mon dossier est-il transmis à l'OPCA DEFi ?

Pour être transmis, le dossier doit être saisi entièrement et être dans le statut « Transmission demandée ».

Pour mettre ce statut au dossier, il faut cliquer sur le bouton « Transmettre le dossier » dans la dernière étape de saisie d'un dossier.

Le dossier est ensuite transmis la nuit à l'OPCA DEFi.

Le matin le dossier aura changé de statut pour être « En cours de validation ».

Puis-je modifier le dossier après sa saisie ?

Le dossier peut-être modifier tant qu'il est dans le statut « En cours de saisie » ou « Transmission demandée ».

Si le dossier est en « Transmission demandée », il faut cliquer sur celui-ci pour accéder aux détails, puis cliquer sur « Déverrouiller la demande ».

Dans les autres statuts, le dossier n'est pas modifiable dans Mon compte DEFi. Il convient alors de contacter son interlocuteur de gestion des dossiers pour demander les modifications nécessaires aux dossiers.

Mes comptes

Où est le montant qui me reste pour financer de nouvelles formations ?

Il s'agit du montant disponible pour engagement. Ce montant est visible à plusieurs endroits dans Mon compte DEFi :

- Sur la page d'accueil, en cliquant sur l'onglet « Mon plan » dans la partie « Suivi financier » : il s'agit uniquement de compte Versement Volontaire
- Dans la synthèse des comptes de la rubrique « Mes comptes », le montant est affiché à droite de chaque compte (Versement Volontaire, Sélection DEFi, Plan obligatoire)
- Dans le détail de chaque compte



Questions fréquentes

Que signifie « solde disponible pour règlement » ?

Il s'agit du montant restant permettant à l'OPCA DEFI de régler les factures de l'organisme de formation ou les vôtres.

Il s'agit du montant disponible pour engagement diminué des montants provisionnés (engagés) pour des formations non réglées.

Que signifie le montant affiché à droite des lignes de financements ?

Pour les sources de financements comme la professionnalisation ou le CPF, on affiche le montant des engagements non réglés.

Il s'agit du montant provisionné (engagé) pour des formations non réglées.

Quel est la différence entre « Mes comptes » et « Mes financements » ?

Dans la page de synthèse des comptes, on trouve la liste des sources de financements actives, c'est-à-dire la liste des différentes sources ayant financé des formations.

Dans « Mes comptes », les sources de financements sont alimentées soit par vos versements volontaires soit par une dotation de l'OPCA DEFI (selon les règles de l'offre de service).

Dans « Mes financements », on retrouve les sources de financements qui sont mutualisées par l'OPCA. Cette mutualisation permet ensuite de financer des formations selon les critères définis par les branches professionnelles.

À noter

Assistance Mon compte DEFI

- ➔ moncomptedefi@opcadefi.fr
- ➔ Problèmes de connexions
- ➔ Problèmes techniques

Services de proximité

- ➔ Vos contacts de proximité sont affichés dans la page d'accueil, en bas
- ➔ Contacts : www.opcadefi.fr
- ➔ Suivi des dossiers
- ➔ Interrogations sur le financement des dossiers

Pour en savoir plus, consulter les autres fiches pratiques disponibles